

Séance extraordinaire du 22 mars 2010

Procès-verbal



00 - OUVERTURE DE LA SESSION

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2010

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet, Madame Ginette Lafrance

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le , à dix-neuf heures trente minutes (19h30), au Centre culturel de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1. Ouverture de la séance;
 - 1.1 Avis de convocation;
2. Modification pour la demande Fonds Chantier Canada;
3. Retrait de notre projet remplacement du système de réfrigération à l'aréna du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS;
4. Période de questions des contribuables;
5. Levée de la séance.

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 18ième jour du mois de mars 2010.

Marie-Eve Mercier

Directrice générale adjointe

01 - OUVERTURE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 22 mars 2010 , à 18h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, rue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet et Ginette Lafrance, les conseillers, monsieur Pierre Audesse, formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. La directrice générale adjointe est également présente.

Monsieur le conseiller Rosaire Lemay est absent.

Les membres du conseils présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

01.01 (2010-03-162) - ORDRE DU JOUR

1.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 mars 2010 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

02 (2010-03-163) - MODIFICATION POUR LA DEMANDE FONDS CHANTIER CANADA

2 - RÉSOLUTION AMENDANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC CONCERNANT LE PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE DE SAINT-AGAPIT

Attendu que la municipalité de Saint-Agapit a reçu de Fonds Chantier Canada-Québec une subvention couvrant des dépenses maximales de 1 067 800 \$ pour le remplacement du système de réfrigération du Centre sportif G. H. Vermette;

Attendu que les derniers chiffres venant de la nouvelle firme d'ingénieurs affectée à ces travaux, Génivar, indiquent un dépassement de coûts de 254 541 \$;

Attendu que les nouveaux ingénieurs affectés aux travaux expliquent que la première firme d'ingénieurs, Delisle Despaux, nous aurait soumis en 2008 un système de récupération de conception déjà obsolète, sans inclure la fosse à neige;

Attendu que le nouveau concept d'ingénierie proposé favorise la récupération entière de la chaleur en sorte que la dépense de 1 watt d'énergie pour faire fonctionner les compresseurs pourra générer 3,5 watts d'énergie pour le chauffage du bâtiment, le chauffage de l'eau chaude et la fonte de la neige rejetée dans la fosse par la surfaceuse. De plus, le nouveau système implique une déshumidification de l'aréna pour permettre une meilleure réfrigération, ce qui nous impose de reconstruire la fosse à neige actuelle qui génère 50% de l'humidité ambiante;

Attendu que les modifications proposées sont destinées à améliorer le rendement énergétique du système de réfrigération en récupérant 100 % de la chaleur, cela nous permettant d'économiser environ 20 % sur nos coûts d'énergie annuels qui s'élèvent à 100 000 \$/an ;

Attendu que rien ne pouvait laisser prévoir un tel grand changement de concept de génie civil, lorsque la demande d'aide a été formulée au Fonds Chantier Canada-Québec.

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, à l'unanimité

De modifier la demande d'aide financière afin de demander qu'un montant de 254 541 \$ soit ajouté au montant maximum de l'aide accordée par Fonds Chantier Canada- Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2010-03-164) - RETRAIT DE NOTRE PROJET REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DU MELS

3 - RÉSOLUTION STATUANT SUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DU MELS POUR LE CENTRE SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DU MELS POUR LE CENTRE SPORTIF G. H. VERMETTE DE SAINT-AGAPIT

Attendu qu'une confirmation d'aide financière pour le projet de remplacement du système de réfrigération du Centre sportif G. H. Vermette a été reçu à la fois du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de Fonds Chantier Canada-Québec ;

Attendu que Développement économique Canada dans le cadre du programme Infrastructures de loisirs Canada (Fonds Chantier Canada-Québec) a accordé à la municipalité une aide financière couvrant des dépenses maximales de 1 067 800 \$ pour le remplacement du système de réfrigération du Centre sportif G. H. Vermette ;

Attendu que le projet de remplacement du système de réfrigération du Centre sportif G. H. Vermette ne peut être autorisé pour les 2 ministères ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Demers et il est résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité fait le choix d'accepter l'aide de Fonds Chantier Canada et de se retirer du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MELS afin de libérer les sommes qui lui avaient été réservées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

05 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

5 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu unanimement que cette session extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fermeture à 18h05.

Sylvie Fortin Graham, mairesse Marie-Eve Mercier, dir. générale adjointe

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse